

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

SERVICE Centre culturel J. Prévert
FB/VB /JPM/TR

DECISION

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour le spectacle « **LES GRANDS FOURNEAUX** » à la ville de Gonesse et « **TROIS PETITS TOURS** » (et puis s'en vont) à la Ville de Juilly.

CONSIDERANT la participation financière du partenaire « CIRQUEEVOLUTION ».

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique dans le cadre d'un marché passé sans publicité, ni mise en concurrence préalables.

Le contrat N° **C25042** « **LES GRANDS FOURNEAUX** » et « **TROIS PETITS TOURS** » est attribué à l'Association « **Escales Danses** » C/O Espace Germinal, 2 avenue du Mesnil – 95470 FOSSES, représentée par **Antonella Jacob** en qualité de Présidente.

Le contrat est conclu pour un montant de **1 500€ nets** (mille cinq cent euros).

La prestation « **LES GRANDS FOURNEAUX** » se déroulera le samedi 21 juin 2025 à 20h et le dimanche 29 juin 2025 à 12h30 à Place Jean-Jaurès – 95500 Gonesse. Et « **TROIS PETITS TOURS** (et puis s'en vont) le mercredi 25 JUIN 2025 à 10h00 et 14h30 à Place de la Mairie – 77230 Juilly.

En amont des représentations sous chapiteau, le centre culturel Jacques Prévert de Villeparisis accueille plusieurs actions proposées par l'association SHAM spectacle :

Le jeudi 5 et le mardi 17 juin : atelier de pratique du cirque

- Lieu : école Normandie-Niemen, Avenue de Bretagne, 77270 Villeparisis

Accusé de réception en préfecture
SI-20250603-25_10842-CC
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

Le mardi 10 juin et le jeudi 19 juin : atelier de pratique du cirque

- **Lieu : école Joliot-Curie ? 3 Rle de la Place, 77270 Villeparisis**

Le jeudi 26 juin : atelier de pratique du cirque

- **Lieu : école Barbara, Place François Mitterrand, 77270 Villeparisis**

Le vendredi 27 juin à 16h30 : Plateaux Cirque en espace public

- **Lieu : Place François Mitterrand, 77270 Villeparisis**

Article 2

Les dépenses relatives aux frais annexes inhérents à la représentation se décomposent ainsi :

- **Le centre culturel Jacques Prévert assurera la vente des billets envers son public et reversera le montant de ces entrées à CirquEvolution sur présentation de facture.**

Article 3

Les dépenses sont inscrites au budget du Centre Culturel Jacques Prévert de l'exercice concerné.

Article 4

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 5

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 20 mai 2025.

Le Maire,

Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250603-25_10842-CC
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

CONVENTION DE PARTENARIAT
Chapiteau 24_25 Max et Maurice

ENTRE :

CIRQUEEVOLUTION

Siret : 812 784 874 000 16 APE : 9001Z

Licences : R-2024-000649

Adresse : Cirquévolution C/o Espace Germinal, 2 avenue du Mesnil 95470 FOSSES

Tel/06-80-01-43-91

Représenté par Antonella JACOB en qualité de Présidente

ET

Centre Culturel Jacques Prévert

La ville de VILLEPARISIS

Adresse 32 rue Ruzé 77270 VILLEPARISIS

N° de Siret : 217 705 144 000202

Code APE : 84.12Z

Licences : PLATES V-D-00176

Représentée par : Monsieur **Frédéric BOUCHE**, en qualité de Maire

PREAMBULE

Le **CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS** participe au réseau **CIRQUEEVOLUTION** dont il est adhérent.

Ce réseau, porte-voix de l'art circassien de création, est le fruit d'une collaboration entre plusieurs villes et structures culturelles d'Île-de-France et des Hauts-de-France.

CIRQUEEVOLUTION est soutenu par la Direction des Affaires Culturelles d'Île-de-France, la Région Ile-de-France, et le Conseil départemental du Val-d'Oise.

À ce titre, les différents partenaires se sont fixés comme objectifs communs de :

- Favoriser la diffusion de l'art circassien sur le territoire par la mise en place de tournées mutualisées
- Développer l'Éducation Artistique et Culturelle sur le territoire en impulsant et coordonnant des projets à destination des habitants, publics amateurs et scolaires.
- Soutenir et accompagner la création circassienne à travers des apports en coproduction, des accueils en résidences et de la mise en réseau
- Accompagner la formation des équipes des structures membres à travers l'organisation de journées de séminaire

Considérant la volonté commune de l'association **CIRQUEEVOLUTION** et du **CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS**, de développer un partenariat leur permettant de mieux articuler leurs activités et stratégie de développement concernant l'accueil de spectacles professionnels de cirque sur la base d'orientations artistiques et politiques communes,

Considérant les missions respectives **CIRQUEEVOLUTION** et du **CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS**, il s'agit de créer les conditions d'une coopération capable d'apporter une contribution significative au développement de spectacles de cirque professionnels sur le territoire :

- Par la mise en commun des expertises de chacun dans un souci d'exigence et de qualité des spectacles au profit des publics du territoire ;
- Par la mise en œuvre d'actions visant à rassembler le public et les artistes associés aux manifestations, dans une optique d'initiation et de diffusion ;
- Par une optimisation des participations de chacun dans une logique de mutualisation des tournées, visant à réduire les frais d'approche et à concentrer les moyens sur l'artistique.

Article I – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de mettre en place un partenariat entre **CIRQUEEVOLUTION** et le **CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS**, et de déterminer le cadre de référence dans lequel s'inscriront leurs actions conjointes sur la période considérée.

Les modalités de mise en œuvre de cette convention sont précisées dans les articles ci-après.

Article II – Description

L'événement chapiteau "ÉCLATS DE CIRQUE", organisé par CIRQUEVOLUTION et LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY-PAYS-DE-FRANCE, est accueilli pour la saison 24_25 par les villes de Gonesse et Juilly. Le CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS est partenaire de cet événement, au même titre que les villes de Marly-La-Ville, Mitry-Mory, Survilliers, Goussainville, Villiers-Le-Bel, et l'association Germinal.

Les actions menées dans le cadre de ce partenariat sont les suivantes

1. Accueil de deux spectacles sous chapiteau

Le CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS participe à l'accueil dans le cadre de sa saison culturelle 2024_25, des spectacles suivant :

CHAPITEAU 1 :

Titre : **LES GRANDS FOURNEAUX #2**

Compagnie Circus Max et Maurice

Durée du spectacle : **2h sous le chapiteau de la cie d'une capacité de 120 places**

Ecriture et mise en scène

Emmanuel Gilleron

Distribution

Chiara BAGNI, Cyriaque BELLOT, Amandine CALIGE, Sandrine COLOMBET, Antoine DESCHAMPS, Emmanuel GILLERON, Rubén MARTIN URDIALES, Camille TOYER, Olivier VERZELEN.

Le Samedi 21 juin 2025 à 20h

Le Dimanche 22 juin 2025 à 12h30

Le Vendredi 27 juin 2025 à 20h

Le Samedi 28 juin 2025 à 20h

Le Dimanche 29 juin 2025 à 12h30

Le chapiteau sera implanté **du 18 au 30 juin Place JEAN JAURES, 95 500 Gonesse**

CHAPITEAU 2 :

Titre : **TROIS PETITS TOURS (et puis s'en vont)**

Compagnie Circus Max et Maurice

Durée du spectacle : **45 min sous le chapiteau de la cie d'une capacité de 80 places**

Ecriture et mise en scène

Emmanuel Gilleron

Distribution

Antoine DESCHAMPS, Emmanuel GILLERON,.

Le lundi 23 juin 2025 à 10h et 14h30 (scolaires)

Le mardi 24 juin 2025 à 10h et 14h30 (scolaires)

Le mercredi 25 juin 2025 à 10h et 15h (tout public)

Le jeudi 26 juin 2025 à 10h et 14h30 (scolaires)

Le chapiteau sera implanté **du 20 au 26 juin Place de la Mairie, 77 230 Juilly**

2. Accueil de formes en espace public et ateliers

En amont des représentations sous chapiteau, CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS accueille plusieurs actions proposées par l'association SHAMspectacle :

Le jeudi 5 juin et le mardi 17 juin: atelier de pratique du cirque

> Lieu : école Normandie-Niemen, Avenue de Bretagne, 77 270 Villeparisis

Le mardi 10 juin et le jeudi 19 juin : atelier de pratique du cirque

> Lieu : école Joliot-Curie, 3 Rle de la Place, 77 270 Villeparisis

Le jeudi 26 juin : atelier de pratique du cirque

> Lieu : école Barbara, Place François Mitterrand, 77 270 Villeparisis

Le vendredi 27 juin à 16h30 : Plateaux Cirque en espace public

> Lieu : Place François Mitterrand, 77 270 Villeparisis

3. Mise en place d'actions culturelles autour du spectacle

Plusieurs autres actions seront construites avec les acteurs de terrain, tout au long de la présence du chapiteau. **Le coût de ces interventions est pris en charge par CIRQUEEVOLUTION** dans le cadre du projet d'accueil de chapiteaux.

Article III – Obligations des partenaires

A. ACCUEIL DES CHAPITEAUX

1. **Cirquevolution** assume la responsabilité des bonnes conditions d'accueil artistiques et techniques des spectacles « **Les grands Fourneaux** » ; « **Trois Petits Tours** » et s'engage à être en possession des droits d'exploitation du spectacle via un contrat de cession entre Cirquevolution et la compagnie Max et Maurice.

Il lui appartient :

- D'élaborer le budget prévisionnel de l'opération globale, d'en suivre l'administration et l'exécution,
- De s'acquitter des droits d'auteurs,
- De gérer la billetterie, et la coordination des ventes par les différentes structures impliquées.
- De centraliser l'ensemble des dépenses et recettes inhérentes au budget de la diffusion,
- De transmettre aux participants toutes les informations concernant l'évolution du projet et des budgets correspondants. Il conservera tous les éléments et comptes de la production et en autorisera, à tout moment, l'examen par ses partenaires.
- Assurer la prise en charge du Fuel pendant l'exploitation si nécessaire
- Assurer la location du matériel non disponible sur la ville.
- De prendre en charge les salaires des techniciens supplémentaires liés au projet

2. **LE CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS** s'engage à :

- Assurer la mise à disposition du personnel nécessaire à l'accueil des spectateurs, sur les représentations scolaires (1 personne par car) et une personne sur une représentation tout public

B. ACCUEIL D'UNE FORME EN ESPACE PUBLIC

1. Coordination

LE CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS assurera la coordination des ateliers et des plateaux détaillés à l'article II.2., ainsi que le lien avec les établissements partenaires.

2. Accueil et conditions techniques

LE CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS tiendra le lieu de représentation en ordre de marche à disposition de l'association SHAM spectacle, pour la représentation détaillée à l'Article II.2, et participera à l'accueil du public sur les ateliers et les plateaux cirque.

3. Déclaration en préfecture

LE CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS prendra en charge les déclarations nécessaires à la mise en œuvre d'une manifestation en espace public (déclaration en préfecture à faire minimum 15 jours avant la représentation).

Article IV – Communication

CIRQUEEVOLUTION s'engage à :

>prendre en charge la conception et l'impression des supports de communication de la manifestation "Eclats de cirque" (programme, flyers, affiches A3 et calicots)

LE CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS s'engage à :

- >prendre en charge l'impression des affiches A4
- >relayer les supports de communication de la manifestation "Eclats de Cirque" sur la commune
- >assurer la communication autour des spectacles "Les grands fourneaux", "Trois petits tours" et actions de SHAMSpectacle
- >mentionner sur tous les supports d'information (tracts, programmes, affiches) qu'ils seraient susceptibles d'éditer à cette occasion la mention : « en partenariat avec CirquEvolution et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ».

Article V – Conditions financières et modalités de règlement

CirquEvolution se charge d'établir et de signer le contrat avec les artistes ou leurs représentants

Le coût total de l'opération s'élève à **91 500 TTC**

Le budget est détaillé en annexe (Page 5).

Le règlement des sommes dues par LE CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS à CIRQUEEVOLUTION sera effectué par virement sur présentation de factures, **pour la somme de 1 500 € TTC** correspondant à l'accueil du chapiteau et actions définies dans la présente convention pour la saison 24_25.

Article VI : Billetterie

LE CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS se charge de la vente des billets envers son public et reversera le montant de ces entrées à CirquEvolution.

LE CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS s'engage à faire le point sur l'état des réservations régulièrement auprès de CirquEvolution

Les tarifs fixés pour les spectacles précités sont de :

Les Grands Fourneaux #2

19 €* tarif plein

12 €* pour tous les habitants de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France -

7 €* pour les – de 18 ans et les scolaires (collèges et Lycée)

*tarif incluant le repas

Trois petits Tours

5 € - Tarif Unique en représentation Tout public / 3 € - Tarif unique en représentation scolaire

Plateau Cirque

Gratuit - sans réservation

Article VII – Responsabilité et assurance

LE CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux différentes activités dans ses lieux tant en responsabilité civile que pour les risques d'incendie, explosions, dégâts des eaux, vols avec effraction.

CIRQUEEVOLUTION déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux activités décrites.

Article VIII – Responsabilités vis-à-vis des salariés

Dans le cadre de cette Convention, les salariés de l'une des parties restantes payés par leur employeur peuvent être amenés à travailler dans les locaux de l'autre partie. Le personnel doit se conformer au règlement intérieur de l'établissement dans lequel il travaille. Toutes instructions utiles lui sont données à ce sujet au moment de son affectation.

Chaque partie continue toutefois d'assumer, à l'égard du personnel qu'elle rémunère, toutes les obligations sociales et fiscales de l'employeur, et d'exercer envers lui toutes les prérogatives administratives de gestion (notation, avancement, discipline, etc...). Toutes les indications utiles et notamment les éléments d'appréciation indispensables sont fournis par l'établissement qui utilise effectivement les services du personnel.

CIRQUEEVOLUTION et LE CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS assurent l'un et l'autre la couverture de leurs salariés respectifs en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Article IX – Dispositions particulières

Les parties reconnaissent que les rapports créés entre elles par le présent document sont ceux de contractants indépendants et que la présente convention ne confère aucun mandat, ni ne crée aucune société ou association en participation entre les parties. Chacune des parties s'engage à ne faire aucune déclaration contraire à ce qui précède en ce qui concerne leurs rapports et à ne prendre aucun engagement envers les tiers pour le compte de l'autre partie.

Si une ou plusieurs stipulations de la présente convention sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi ou d'un règlement, ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée.

Article X - Résiliation

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...).

En cas de report ou d'annulation, les frais engagés (frais d'approche, salaires sur les jours effectivement travaillés..) par le Producteur seront dus par l'Organisateur au producteur.

Fait à Fosses, en deux exemplaires originaux, le

CIRQUEEVOLUTION
La présidente, Antonella JACOB

LE CCJP, VILLE DE VILLEPARISIS
Le Maire, Frédéric Bouche

CirqueÉvolution
C/o Espace Germinal
2, avenue du Mesnil
95270 FOSSES
Siret: 812 784 874 00016 - APE: 9001 Z
Licence 3-10937 18



ANNEXE 1 : BUDGET PREVISIONNEL

BUDGET EVENEMENT CIRQUEEVOLUTION 2025			
8 villes partenaires Goussainville, Fosses, Marly, Villeparisis, Mitry-Mory, Juilly, Survilliers, Villiers			
BP NET CIRQUEEVOLUTION_LES GRANDS FOURNEAUX / 120 places / + 5 ans / 2h avec repas J-2			
DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC
DEPENSES ARTISTIQUES	54 255 €	ETAT	- €
Cession "Les grands fourneaux" 5 représentations	21 628 €		
Cession (80 places) 8 représentations	5 845 €	COLLECTIVITES TERRITORIALES	64 000 €
Défraiements 10 personnes	1 688 €	Communauté d'Agglomérations de Roissy Pays de France	64 000 €
Transport	4 989 €		
Droits d'auteur	3 297 €		
Actions culturelles	4 809 €	RECETTES PROPRES D'ACTIVITE	7 000 €
Tournée petites formes / 6 représentations	12 000 €	Billetterie	7 000 €
DEPENSES TECHNIQUES	22 400 €		
Directeur technique évènement 12 jours	5 500 €	PARTICIPATION DES VILLES	20 500 €
Emploi intermittent "Les grands fourneaux" 8 pour montage + 8 pour démontage	4 200 €	villes accueil GONESSE	6 000 €
Emploi intermittent "Trois petits tours" 3 pour montage + 3 pour démontage	1 500 €	villes partenaires VILLIERS	3 000 €
Location technique	4 200 €	villes partenaires GOUSSAINVILLE	1 500 €
Gardiennage les grds fourneaux	7 000 €	villes partenaires MARLY LA VILLE	1 500 €
Gardiennage 3 petits tours		villes accueil FOSSES	1 500 €
		villes accueil VILLEPARISIS	1 500 €
Communication	7 200 €	villes accueil MITRY-MORY	1 500 €
		villes accueil JUILLY	3 000 €
Transport du public	7 645 €	villes partenaires SURVILLIERS	1 000 €
TOTAL	91 500 €		
		TOTAL	91 500 €